

apprennent qu'elle s'est décidément étendue de la Hollande en Belgique, où elle commence à faire de très-grands ravages dans la province d'Anvers. Nous ne saurions trop engager nos cultivateurs à redoubler de vigilance et de soins, afin d'éviter le fléau.—*Le Monde.*

—Une maladie ressemblant à l'épizootie s'est récemment déclarée dans le comté de Montgomery, Philadelphie.

—La recette du tabac aux Etats-Unis pour l'année 1865 s'élève à 168,797,000 de livres, ce qui fait une diminution de plus de moitié sur celle de 1860.

—Les œufs que l'on éprouve dans l'eau, pour voir s'ils sont bons, restent sur le côté quand ils le sont. Si l'œuf flotte debout vous pouvez être certain qu'il est mauvais.

—La *Chronicle* de Québec dit que M. Wm. Church a commencé à faire du sucre d'érable à Leeds, dans le comté de Mégantic, samedi, le 24 de février dernier.

ANNONCES.



APPROVISIONNEMENT
DES
PHARES

DES soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à VENDREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à Midi, pour un approvisionnement de 850 Gallons d'huile de blanc de Baleine, de la meilleure qualité, pressée à froid, pour les phares Provinciaux, au-dessus de Lachine, un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

Des soumissions seront aussi reçues en même temps pour 6,500 gallons d'huile de Charbon, non explosive, de la meilleure qualité, qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

AUSSI :
UN BATEAU A VAPEUR
DEMANDÉ.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps pour un Bateau à Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir : sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Sainte-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN

Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 3 Mars 1866.

GRAINE DE TABAC
CONNECTICUT
A LARGES FEUILLES.

NOUS avons reçu une certaine quantité de graine du Grand Tabac du Connecticut. Celui de qui nous l'avons reçue, a obtenu le premier prix à l'Exposition de cet Etat. Ceux qui désirent s'en procurer devront se hâter, car nous croyons que la petite quantité que nous possédons sera bientôt épuisée.

Prix : une once, 1 écu (50 cts). Ceux qui nous feront tenir 15 cts. en estampiles, recevront un paquet de cette graine de tabac par le retour de la malle.

FIRMIN H. PROULX.

SEIGNEURIE
DE
MONT-LOUIS

LE soussigné ayant acquis, pour l'avoir achetée de son père, la Seigneurie de Mont-Louis, située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans le district de Gaspé, est maintenant prêt à vendre et à louer les places de pêches et autres lots.

Cette propriété est en franc et commun socage, a un front de onze milles en profondeur; est l'une des meilleurs places de pêches sur Saint-Laurent, et la terre y est très propre aux fins de l'agriculture; elle est fertile et l'on ne saurait y trouver une roche.

Il y a une chapelle et un moulin à farine sur la propriété; et une quantité de terre sur les différentes baies et les rivières a été arpentée.

Pour des informations plus détaillées s'adresser à

THOS. FRASER,
Quai des Indes, Québec.

15 mars 1866.

Avis de la direction de l'Echo du Cabinet de lecture Paroissial.

Les arrangements pour lesquels nous avons différé la publication de cette livraison de l'Echo sont terminés, et nous allons maintenant, suivant notre promesse, réparer le temps perdu. A partir de ce jour, chaque livraison aura 20 pages au lieu de 16, mais les illustrations sont supprimées. Nous avons fait ces changements à la suggestion de plusieurs abonnés, amis dévoués de notre entreprise.

M. E. Senécal nous ayant remis la gestion des affaires de l'Echo, nous nous sommes assurés les services d'un gérant recommandable et actif, M. A. Marsan, avocat. L'Echo s'imprime encore chez M. E. Senécal comme par le passé; mais les correspondances et lettres d'affaires devront être adressées désormais à M. A. Marsan, gérant de l'Echo, à Montréal, seul autorisé à percevoir les abonnements à venir et les arrérages dus à l'Echo pour les années 1864 et 1865.

De son côté, M. Senécal a seul le droit de collecter les arrérages dus pour les années 1862 et 1863; et nous espérons que les retardataires mettront de la bonne volonté à venir s'acquitter de ce qu'ils doivent à l'un et à l'autre, pour éviter les désagréments de mesures rigoureuses.

Le Bureau de l'Echo sera temporairement tenu au No. 52, rue St. Gabriel, et au 1er Mai, au No. 27, rue St. Vincent, Montréal.

Formation de société.

L'ATELIER de RELIURE de M. G. A. HIANVEU-LAFRANCE récemment commencé au no. 20, rue St. Nicolas, (Palais), sera désormais continué au no. 11, rue St. Joseph, Haute-Ville, sous les noms et raisons de LAFRANCE et LEMIEUX.